



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chercheurs

Question écrite n° 35227

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur l'état dans lequel se trouve la recherche en France, qui n'est pas suffisamment attractive pour attirer les jeunes intéressés par ce secteur d'activité, tentés de chercher un meilleur accueil en pays étranger. Le malaise risque d'appauvrir notre richesse en matière d'innovation, spécialement dans le domaine des sciences, et affaiblir la compétitivité de nos entreprises. Il lui demande quelles sont ses intentions et les mesures à prendre pour redonner confiance aux chercheurs et les inciter à poursuivre leurs travaux avec efficacité. - Question transmise à M. le ministre délégué à la recherche.

Texte de la réponse

Le départ définitif de scientifiques et d'universitaires formés en France vers les États-Unis constitue une préoccupation pour notre recherche même si le phénomène, connu sous le nom de « fuite des cerveaux », est difficilement quantifiable. Afin d'intensifier l'accueil de scientifiques étrangers et favoriser le retour des post-doctorants français partis compléter leur formation à l'étranger tout en permettant aux meilleurs chercheurs présents sur notre sol d'y rester, le Gouvernement développe une politique favorisant l'attractivité de la France et de sa recherche nationale. Une mesure très significative vient d'être prise en faveur de l'emploi titulaire. Le Gouvernement a décidé de recréer 550 postes statutaires qui conforteront d'autant les capacités de recrutement de titulaires dans les établissements au titre de l'année civile 2004. En outre, pour renforcer la recherche dans l'enseignement supérieur, alors que les concours de maîtres de conférences ouverts au printemps 2004 permettent d'ores et déjà de recruter 2 000 jeunes enseignants-chercheurs, le Gouvernement a décidé d'ajouter 700 nouveaux emplois de professeurs et maîtres de conférences à recruter dès janvier 2005. Par ailleurs, un nouveau dispositif pour les chercheurs confirmés étrangers ou expatriés est aménagé : il s'agit de postes d'accueil d'une durée minimale de trois ans pour les aider à réaliser le projet scientifique à l'origine de leur démarche. Proposé par le ministère chargé de la recherche dans le cadre du séminaire gouvernemental sur l'attractivité, ce dispositif, financé par le Fonds national de la science (FNS), ouvre un appel d'offres particulier pour sélectionner les dix meilleurs projets en leur offrant un financement de 250 KEUR sur trois ans avec la possibilité de bénéficier d'un allocataire de recherche, d'une bourse CIFRE ou d'une bourse « Châteaubriant » du ministère des affaires étrangères pour accueillir un doctorant étranger. La politique conduite par le ministère chargé de la recherche s'attache également à renforcer l'attractivité de nos laboratoires pour les chercheurs confirmés non statutaires et en général pour les post-doctorants. Ainsi est proposé le financement de déplacements vers la France de post-doctorants en poste à l'étranger : à partir d'une sélection sur appel d'offres ouvert en début d'année sur projet scientifique, 100 candidats disposant désormais de meilleures informations sur les perspectives d'emploi scientifique pourront bénéficier d'un financement de 5 KEUR permettant à chacun d'entre eux de financer deux déplacements vers la France afin de construire leurs projets de réinsertion scientifique en prenant directement contact avec les laboratoires intéressés. Les post-doctorants pourront très prochainement disposer d'une meilleure information grâce au projet informatique du ministère Astree appuyé sur Antares (outil de gestion des recrutements d'enseignants-chercheurs). Ce projet viendra compléter un site

spécifiquement géré par l'association Bernard-Grégory, dédié à des mises en relation entre candidats et organismes (intitulé www.emploi-scientifique.info), et à des informations sur les possibilités d'accueil ou de recrutements statutaires offertes par les établissements de recherche et d'enseignement supérieur. Le signalement précoce des profils de postes susceptibles d'être proposés aux concours de recrutement est prévu. Le dispositif des 400 stages post-doctoraux de dix-huit mois ouvert en 2003 a été reconduit et est en augmentation de 200 stages supplémentaires en 2004. Enfin, pour attirer les jeunes vers les métiers de la recherche, est poursuivi le renforcement du dispositif des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) (150 créations nouvelles supplémentaires à la rentrée 2004) et celui des allocations de recherche (4 000 allocations de recherche nouvelles sont attribuées en 2004, soit 300 allocations supplémentaires par rapport à la loi de finances initiale 2004 ; revalorisation de 4 % des allocations de recherche, ce qui constitue une augmentation de plus de 15 % depuis 2002). L'ensemble de ces mesures particulières s'inscrit dans la perspective plus large qu'ouvrira la future loi d'orientation et de programmation pour la recherche. Cette loi sur l'avenir de la recherche mettra l'attractivité au coeur de son dispositif. Moderniser les structures de recherche, favoriser la mobilité des chercheurs entre les sphères publique et privée et promouvoir la formation étudiante universitaire sont les principaux objectifs que s'est fixés le Gouvernement pour rendre notre recherche plus efficiente, plus compétitive et plus attractive.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35227

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2004, page 1758

Réponse publiée le : 10 août 2004, page 6348